



Municipalité de Cayamant – COVID-19

COMPTE RENDU 27-10-2020

Suivant l'arrêté ministériel 2020-028

Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire de conseil du 27 octobre 2020 à 19h00.

M. le président, Nicolas Malette, maire en présence des conseillers : Sylvie Paquette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon. Robert Gaudette étant absent et son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée sont également présents : Cynthia Emond, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe au 6, chemin Lachapelle.

À huis clos.

Ouverture de la séance;

Nicolas Malette : bonsoir, tout le monde, nous sommes le 27 octobre, il est 19h00, comme le prévoit la loi, il y a eu un avis de convocation qui a été dûment signifié à tous les membres et que vous en avez tous pris connaissance, donc je déclare la séance ouverte. Je motive l'absence de M. Robert Gaudette pour cette soirée.

Adoption de l'ordre du jour ?

Lise Crêtes : je propose

Nicolas Malette : proposé par Mme Crêtes, tout le monde est d'accord

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Donc nous avons le dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier année financière terminé le 31 décembre 2019;

Une présentation a été faite par le vérificateur des états financiers pour l'année 2019 au préalable et les membres du conseil ont tous reçu copie desdits documents et prennent acte;

Proposeur pour l'adoption, Mme Paquette, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 184 196\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Proposeur ?

Philippe Labelle : Je propose

Nicolas Malette : proposé par M. Labelle, tout le monde est d'accord ?

Sylvie Paquette : oui

Mélissa Rochon : oui

Lise Crêtes : oui

Philippe Labelle : oui

Sonia Rochon : oui

Nicolas Malette : adopté.

Nicolas Malette : Étant donné que l'ordre du jour est épuisé, que la période de questions, il n'y en a pas, nous sommes à huis clos dû à la période de COVID-19, je clos la réunion à 19h02, merci tout le monde.